



REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n°8 du 27 janvier 2016

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

SPECIAL n°8 du 27 janvier 2016

DRDJSCS

- Décision DRDJSCS/DIRECTION/2016-001 du 22 janvier 2016 portant subdélégation de signatures affaires administratives
- Décision DRFJSCS/DIRECTION/2016-002 du 22 janvier 2016 portant subdélégation de signatures affaires financières

Direction Régionale et Départementale de la
Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
des Pays de la Loire

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DECISION DRDJSCS/ DIRECTION/2016-001
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE**

- VU l'arrêté du 8 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de la Loire Atlantique.
- VU l'arrêté n° 2016/SGAR/DRDJSCS/4 du 15 janvier 2016 portant délégation de signature à Thierry PERIDY, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire.

Sur proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire,

DECIDE –

- Article 1 En application de l'article 9 de l'arrêté du 15 janvier susvisé, **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, confère délégation de signature, pour l'ensemble des décisions, actes administratifs, conventions et correspondances mentionnées dans l'arrêté du 15 janvier 2016 susvisé, et dans la limite de ses attributions fonctionnelles, à **M. François LACO**, directeur régional adjoint.
- Article 2 En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de **M. François LACO**, directeur régional adjoint, subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après énumérées pour l'ensemble des décisions, actes administratifs, conventions et correspondances mentionnées dans l'arrêté du 15 janvier 2016 susvisé, et dans la limite de leurs attributions fonctionnelles:
- **Mme Valérie AZIANI**, attachée hors classe d'administration de l'Etat, secrétaire générale ;
 - **Mme Reine-May LEMEUNIER**, attachée principale d'administration de l'Etat, secrétaire générale ;
 - **Mme Marion DEBOUCHE**, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle sport;
 - **Mme Carine VERITE**, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle cohésion sociale ;
 - **M. Philippe BERTRAND**, inspecteur de la jeunesse et des sports; chef du pôle certifications formation professions;
 - **Mme Anne PICARD COSKER**, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, cheffe de la mission d'appui territoriale et transversale.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de **M. François LACO**, directeur régional adjoint et des chefs de service précités, subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après énumérées, pour l'ensemble des décisions, actes administratifs, conventions et correspondances mentionnées dans l'arrêté du 15 janvier 2016 susvisé, et dans la limite de leurs attributions fonctionnelles :

- **M. Patrick GALLOUX**, inspecteur de la jeunesse et des sports, pour les missions de l'unité certifications et formations aux professions du sport et de l'animation du pôle Certifications Formations Professions ;
- **Mme Valérie SEGUINOT**, attachée d'administration des affaires sociales, pour les missions de l'unité Certifications et formations aux professions sociales du pôle Certifications Formations Professions ;
- **Mme Sylviane CUSSONNEAU**, inspectrice de l'action sanitaire et sociale pour les missions de l'unité Certification des professions paramédicales du pôle Certifications, Formations, Professions ;
- **M. Benoît DORE**, inspecteur de la jeunesse et des sports, pour les missions de l'unité Promotion du lien social et de l'Education Populaire du pôle cohésion sociale ;
- **M. Chrystèle MARIONNEAU**, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, pour les missions relatives à l'unité Accompagnement des populations vulnérables du pôle cohésion sociale ;
- **Mme Faten BEN GAHOUIA**, attachée principale d'administration de l'Etat, pour les missions relatives au secrétariat général.

Article 4 Le contenu des subdélégations confiées aux agents mentionnés aux articles 2 et 3 du présent arrêté est précisé en annexe au présent arrêté.

Article 5 La décision de subdélégation de **M. Thierry PERIDY**, directeur régional de la jeunesse et des sports des Pays de la Loire en date du 1er septembre 2015 est abrogée.

Article 6 Le directeur régional et départemental de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région. La notification de la présente décision sera adressée, à titre d'exécution, aux fonctionnaires concernés.

Fait à Nantes, le 22 janvier 2016

Le directeur régional et départemental



Thierry PERIDY

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DECISION DRDJSCS/ DIRECTION/2016-002
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURES AFFAIRES FINANCIERES

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE**

VU l'arrêté n° 2016/SGAR/DRJSCS/4 du 15 janvier 2016 portant délégation de signature à **Thierry PERIDY**, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire.

Sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire

- DECIDE -

Article 1 En application de l'article 9 de l'arrêté susvisé, **Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, confère délégation de signature, pour tous les actes relatifs à l'exécution et à la clôture des opérations de dépenses et de recettes de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de la Loire Atlantique figurant dans l'arrêté susvisé, au profit des fonctionnaires dont les noms suivent :

- **M. François LACO**, directeur régional adjoint
- **Mme Valérie AZIANI**, attachée hors classe de l'administration de l'Etat, secrétaire générale
- **Mme Faten BEN GHAOUIA**, attachée principale de l'administration de l'Etat

Article 2 En cas d'absence ou d'empêchement, la signature de **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, est subdélégée, pour les actes relatifs à l'exécution et à la clôture des opérations de dépenses et de recettes relatives au BOP 333 article 1 de la DRDJSCS des Pays de la Loire, au profit des fonctionnaires dont les noms suivent :

- **M. Fabien PEREIRA**, directeur départemental délégué

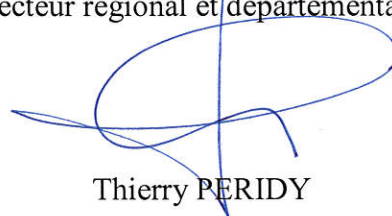
Article 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes figurant aux articles 1 et 2 du présent arrêté, la signature de **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, est subdélégée, pour les actes relatifs à l'exécution et à la clôture des opérations de dépenses et de recettes relatives au BOP 333 article 1 de la DRDJSCS des Pays de la Loire, au profit des fonctionnaires dont les noms suivent :

- **Mme Reine-May LEMEUNIER**, attachée principale de l'administration de l'Etat
- **M. Johan HOUSSIN**, attaché d'administration de l'Etat

- Article 4 Une subdélégation spécifique est accordée à **Mmes Martine BARON, Françoise LIVIS et Madeleine RICA**, afin d'une part, de valider dans l'application Chorus-Formulaire les transactions de dépenses et de recettes liées à l'unité opérationnelle DRDJSCS (RUO), et d'autre part subdéléguer les crédits d'engagement et de paiement aux unités opérationnelles relevant de la compétence de la DRDJSCS des Pays de la Loire (RBOP).
- Article 5 Pour ce qui concerne les validations comptables de dépenses et de recettes et la certification du « service fait » dans l'application CHORUS pour le BOP 333 action 1, sous condition de l'accord préalable du responsable hiérarchique, une autorisation est donnée à :
- **Mme Corinne LECLERC**, secrétaire administrative
- **Mme Aurélie LEQUIMENER**, secrétaire administrative
- Article 6 La décision de subdélégation en date du 1er septembre 2015 est abrogée.
- Article 7 Une annexe à la présente décision contient les spécimens de signature des différents agents concernés.
Ampliation de cette décision sera dès sa signature, adressée au préfet de région et au directeur régional des finances publiques.
- Article 8 Le directeur régional et départemental de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Nantes, le 22 janvier 2016

Le directeur régional et départemental



Thierry PERIDY

